

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY  
TENUE À LA SALLE CAJETAN-GAUTIER DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTMAGNY  
LE MARDI 12 AVRIL 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES  
SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2011-04-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 12 avril 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 15 mars 2011
4. RENCONTRE
  - 4.1 M. Didier Épars de Oricom
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.1 État de situation - Lots 3.2, 3.4, 3.5, 3.7, 3.8 et 3.9
    - 5.1.2 Autres travaux
      - 5.1.2.1 Fibre optique
      - 5.1.2.2 Téléphonie IP

- 5.1.2.3 Invitation à soumission pour le lot 3.10 pour l'achat de cloisons de bureau, d'une réception et d'ameublement pour salles de réunion
- 5.1.2.4 Invitation à soumissionner pour les travaux d'infrastructures du stationnement (sans le pavage)
- 5.1.3 État des finances du projet d'aménagement de l'Édifice Amable-Bélanger
- 5.1.4 Adoption du règlement n° 2011-70 modifiant les règlements d'emprunt n° 2010-68, n° 2009-66 et n° 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 825 000 \$ à 6 125 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool
- 5.1.5 Locataires – État de situation
- 5.1.6 Demande de paiement n° 3 – Construction Couture & Tanguay
- 5.2 Immigration
- 5.3 Journée de la ruralité – 18 mai 2011
- 5.4 Dossier du chemin de fer
- 5.5 Sécurité publique
  - 5.5.1 Visite du QG à Québec
  - 5.5.2 Liste des parrains et des responsables des municipalités
  - 5.5.3 Prochain CSP
- 5.6 Session itinérante de juillet 2011
- 5.7 Programme de diversification – Approbation du budget
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Gestion de la forêt privée
    - 6.1.1 Rencontre – MRC/Agence des Appalaches
    - 6.1.2 Avis de motion - RCI sur la protection des boisés privés
    - 6.1.3 Prochaines étapes
  - 6.2 Développement des bleuetières sur les terres publiques
  - 6.3 Projets régionaux
    - 6.3.1 Parc linéaire Monk
    - 6.3.2 Autres projets
  - 6.4 Modification à la réglementation d'urbanisme
    - 6.4.1 Zone Ac-8 - Ville de Montmagny
    - 6.4.2 Avis d'opportunité – Rue des Cheminots
  - 6.5 Agrandissement des périmètres d'urbanisation
  - 6.6 Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de mars et avril 2011
  - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2010
  - 8.3 Les surplus
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
3.1 SESSION DU 15 MARS 2010**

**2011-04-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 15 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

**4.1 M. DIDIER ÉPARS DE ORICOM**

M. Didier Épars, accompagné de M. Yves Gendreau, vient présenter son projet touristique de goélette. Échanges et discussions à ce sujet.

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

**5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

**5.1.1 ÉTAT DE SITUATION – LOTS 3.2, 3.4, 3.5, 3.7, 3.8 ET 3.9**

La directrice générale fait un bref compte-rendu du dossier par lot.

**Lot 3.2 :** Liste des déficiences émises.

**Lot 3.4 :** Liste des déficiences à venir.

**Lot 3.5 :** Aménagement intérieur en cours.

**Lot 3.7 :** Maçonnerie extérieure – Les travaux débiteront sous peu.

**Lot 3.8:** Tablettes de fenêtres – Contrat à *Lorendo Portes et Fenêtres*.

**Lot 3.9 :** Toiles solaires.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit acheter des toiles solaires pour l'Édifice Amable-Bélangier;
- CONSIDÉRANT la recommandation de nos professionnels pour la recommandation d'un produit ayant des impacts au niveau de la climatisation du bâtiment et des coûts d'opération pour le bâtiment;
- CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux du lot 3.9 TOILES SOLAIRES et que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant, avec option 2 (avec cantonnière en aluminium);

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix sans taxe</b>
Décor S.T	11 549 \$
Pro-store	16 943 \$
Décor Mercier	Soumission non recevable et refusée car dépôt 4 minutes après l'heure limite pour la réception

**2011-04-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la décision d'accorder le contrat à l'entreprise DÉCOR S.T. pour la fourniture et l'installation de type CLÉS EN MAIN des toiles solaires de l'Édifice Amable-Bélangier pour une somme totale de 11 549 \$, plus les taxes, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux du lot 3.9 TOILES SOLAIRES.

**QUE** cette dépense, tel que mentionné en mars, soit financée à même le fonds de roulement de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

5.1.2 AUTRES TRAVAUX

5.1.2.1 Fibre optique

- CONSIDÉRANT les coûts révisés par Télus pour le déménagement de la fibre optique;

**2011-04-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise les frais révisés de 22 787,30 \$, plus les taxes, pour le déménagement de la fibre optique par Télus.

**ADOPTÉ**

5.1.2.2 Téléphonie IP

- CONSIDÉRANT l'offre déposée par Appalaches Télécom inc. pour la fourniture d'un système de téléphonie IP de marque Avaya;

**2011-04-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'offre d'Appalaches Télécom pour la fourniture d'un centre de téléphonie IP et des équipements nécessaires pour une somme maximale de 24 776,41 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

5.1.2.3 Invitation à soumissionner pour le lot 3.10 pour l'achat de cloisons de bureaux, d'une réception et d'ameublement pour salles de réunion

**2011-04-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder à des invitations à soumissionner pour le lot 3.10 – Cloisons, réception et ameublement de salles de réunion.

**ADOPTÉ**

5.1.2.4 Invitation à soumissionner pour les travaux d'infrastructure du stationnement (sans le pavage)

**2011-04-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder à des invitations à soumissionner pour la réalisation de travaux d'infrastructure pour le stationnement.

**ADOPTÉ**

**Autres travaux à venir :**

- Entretien ménager;
- Câblage informatique;
- Affichage intérieur/extérieur.

5.1.3 ÉTAT DES FINANCES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

La directrice générale dépose le tableau des extras ainsi que le budgétaire du projet.

5.1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-70 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2010-68, N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 5 825 000 \$ À 6 125 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a acquis les blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool dans le but de réaménager les locaux pour y établir son siège social, de même que des espaces locatifs pour d'autres organismes de développement du milieu;
- CONSIDÉRANT que les coûts du projet ont été réactualisés et qu'il est nécessaire d'augmenter le règlement d'emprunt en conséquence;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement n° 2008-64 tel que déjà modifié par les règlements n° 2009-66 et n° 2010-68 afin de pourvoir aux coûts excédentaires engendrés par la révision et ainsi finaliser le projet;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné au présent règlement à la réunion du 15 mars 2011;
- CONSIDÉRANT que ce règlement requiert, en vertu de l'article 1061 du Code municipal, l'approbation du ministère des Affaires municipales;

**2011-04-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le règlement portant le numéro 2011-70 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 - TITRE**

Le titre du règlement numéro 2008-64 tel que modifié par les règlements numéro 2009-66 et numéro 2010-68 est remplacé par le suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2008-64 (modifié par les règlements n° 2009-66, n° 2010-68 et n° 2011-70) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 125 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL.**

**ARTICLE 2 – ACQUISITION ET EXÉCUTION DE TRAVAUX**

**L'article 2 du règlement n° 2008-64 tel que modifié par les règlements n° 2009-66 et n° 2010-68:**

*« Le conseil des maires est autorisé à acquérir le lot 4 314 609 du cadastre de Québec (Blocs « D » et « E » et partie de stationnement de l'usine Whirlpool) et d'y réaliser des travaux d'aménagement en vue d'y établir son siège social et des espaces locatifs pour des organismes de développement du milieu, le tout conformément à la promesse de vente signée entre Jean-Baptiste Holding inc. et la MRC de Montmagny (annexe 1 modifié), **des plans d'aménagement datés du 4 février 2010 et révisés le 20 octobre 2010 (annexe 5 qui remplace l'annexe 2 des règlements précédents), de l'estimation des coûts révisés en novembre 2010 tel qu'il appert du nouvel estimé des coûts de construction du projet (annexe 6 remplaçant les annexes 3, 3.1, 3.2 et 3.3 des règlements précédents) et le tableau synthèse des coûts totaux du projet (annexe 7 remplaçant l'annexe 4 des règlements précédents) dont le montant d'acquisition et de travaux du projet est estimé au total à 5 825 000 \$.***

**Est remplacé par l'article 2 suivant:**

*« Le conseil des maires est autorisé à acquérir le lot 4 314 609 du cadastre de Québec (Blocs « D » et « E » et partie de stationnement de l'usine Whirlpool) et d'y réaliser des travaux d'aménagement en vue d'y établir son siège social et des espaces locatifs pour des organismes de développement du milieu, le tout conformément à la promesse de vente signée entre Jean-Baptiste Holding inc. et la MRC de Montmagny (annexe 1 modifié), **des plans d'aménagement datés du 4 février 2010 et révisés le 8 décembre (annexe 8 qui remplace les annexes 2 et 5 des règlements précédents), de l'estimation des coûts révisés en mars 2011 tel qu'il appert du nouvel estimé des coûts additionnels de construction du projet (annexe 9 remplaçant les annexes 3, 3.1, 3.2 et 3.3 et 6 des règlements précédents) et le tableau synthèse des coûts totaux du projet (annexe 10 remplaçant les annexes 4 et 7 des règlements précédents) dont le montant d'acquisition et de travaux du projet est estimé au total à 6 125 000 \$.***

**ARTICLE 3 – AUTORISATION DE DÉPENSES**

**L'article 3 du règlement n° 2008-64 tel que déjà modifié par les règlements n° 2009-66 et n° 2010-68 est remplacé par le suivant:**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **6 125 000 \$** pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût d'acquisition du terrain et du bâtiment, le coût des travaux d'aménagement, les frais d'honoraires professionnels, les taxes, **le tout tel que détaillé aux nouveaux annexes 9 et 10.**

#### **ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS**

**L'article 4 du règlement n° 2008-64 tel que déjà modifié par les règlements n° 2009-66 et n° 2010-68 est remplacé par le suivant:**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **6 125 000 \$** remboursable sur une période de 30 ans.

#### **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

##### 5.1.5 LOCATAIRES – ÉTAT DE SITUATION

La directrice générale fait un état de situation de l'avancement des dossiers relativement aux futurs locataires de l'Édifice Amable-Bélanger.

##### 5.1.6 DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 – COUTURE & TANGUAY

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 3 au montant de 492 076,23 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

**2011-04-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 3 au montant de 492 076,23 \$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifice Amable-Bélanger.

**ADOPTÉ**

## **5.2 IMMIGRATION**

La prochaine étape est la conférence de presse pour dévoiler la campagne de sensibilisation de la population en ce qui concerne l'accueil et la tolérance face à la venue d'immigrants comme un apport positif à l'économie et à la vie citoyenne.

Les Caisses populaires Desjardins ont accepté de verser 5 000 \$ à la région pour contribuer à la campagne de sensibilisation.

Forum régional sur l'Immigration en Chaudière-Appalaches organisé par la CRÉ qui aura lieu à Grosse-Île le 25 mai 2011. Coût : 75 \$ par personne.

**2011-04-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** Mme Marie-Eve Proulx représentera la MRC de Montmagny au Forum régional sur l'Immigration en Chaudière-Appalaches qui aura lieu à Grosse-Île le 25 mai 2011.

**ADOPTÉ**

### **5.3 JOURNÉE DE LA RURALITÉ**

Information reçue relativement à cette activité.

### **5.4 DOSSIER DU CHEMIN DE FER**

L'appel d'offres public pour la réalisation de l'étude a été lancé dernièrement.

Considérant le départ de Mme Nathalie Cloutier, commissaire industriel du CLD, c'est la directrice générale de la MRC qui participera aux rencontres régionales concernant :

- 1) Étude des propositions reçues;
- 2) Comité de suivi.

À SUIVRE.

### **5.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.5.1 VISITE DU QG À QUÉBEC**

Lors de la dernière réunion du CSP, il a été convenu de réitérer l'offre de visiter le QG de la SQ à Québec. S'il y a un intérêt, on nous a dit de faire rapidement la demande car les délais peuvent être longs.

#### **5.5.2 LISTE DES PARRAINS ET DES RESPONSABLES DES MUNICIPALITÉS**

Dépôt de la liste à jour des parrains/marraines.

On demande également aux municipalités de valider si la personne responsable au niveau de la sécurité publique est toujours la même.

#### **5.5.3 PROCHAIN CSP**

Le prochain CSP est prévu avoir lieu à Saint-Just-de-Bretenières.

S'il y a des municipalités qui souhaitent rencontrer les membres du CSP au cours des prochains mois, celles-ci sont invitées à signifier leur intérêt.

### **5.6 SESSION ITINÉRANTE DE JUILLET 2011**

- CONSIDÉRANT que la session de juillet est itinérante depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer a démontré un intérêt à recevoir le conseil en juillet 2011;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la session itinérante du 12 juillet 2011 ait lieu à la municipalité de Berthier-sur-Mer.

**ADOPTÉ**

## **5.7 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION – APPROBATION DU BUDGET**

Sujet reporté.

## **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6.1 GESTION DE LA FORÊT PRIVÉE**

#### **6.1.1 RENCONTRE MRC/AGENCE DES APPALACHES**

La rencontre a porté principalement sur les activités de l'agence en 2010 et sur quatre aspects qui irritaient encore certains partenaires de l'agence dans le projet de réglementation sur les coupes forestières.

Les documents ayant fait l'objet de discussions lors de la rencontre annuelle MRC/Agence des Appalaches sont présentés par le coordonnateur à l'aménagement.

Quatre aspects ont fait l'objet de demandes de modifications par les représentants de l'agence qui concernaient :

#### **1. Visite des propriétés :**

L'agence juge inapproprié le ton utilisé pour faire cesser les travaux sur le champ lors d'une visite terrain.

*Une légère modification du texte a été faite, mais l'esprit de signifier l'arrêt des travaux sur le terrain est maintenu en raison de l'impact d'un délai d'attente lors d'interventions majeures.*

#### **2. Intervention dans les bandes de protection**

L'agence juge que le fait d'interdire la réalisation de sentiers de débardage parallèles au chemin peut limiter inutilement des travaux forestiers. Des chemins de débardage de 3 mètres de large n'affectant pas plus de 15 % de la matière ligneuse devraient être permis selon l'agence.

*Il est difficile de permettre le passage des débusqueuses dans les bandes de protection sans risquer des dommages sur l'impact visuel. Il a toutefois été convenu avec l'ingénieur forestier de tolérer les reculons et les interventions mineures faits avec respect de l'impact visuel. Il faut aussi rappeler qu'il peut y avoir autorisation pour des interventions visant la sécurité, la récolte des arbres menaçants, la récolte de 30 % du couvert forestier et la récolte quand la régénération arrière atteint plus de trois mètres.*

*Une modification au texte du règlement est proposée afin de permettre des sentiers de débardage dans des cas spécifiques d'éclaircie de plantations et de jeunes forêts.*

### 3. Coupe de plus de 4 hectares sans permis

Il est permis de couper des parcelles de terrain de 4 hectares sans permis jusqu'à 20 % du lot sur une période de dix ans. Toutefois, l'agence demande que rétroactivement, un propriétaire qui n'aurait pas demandé de permis pour ses premiers 4 hectares ou moins puissent couper avec permis dans les bandes de protection entre les aires de coupe qui sont prévues au règlement si un ingénieur forestier juge que le peuplement forestier coupé était mature.

***Un ingénieur forestier ne peut approuver une coupe forestière après l'intervention. Toutefois, au règlement modifié, on ajoute que si un plan d'aménagement précisait préalablement à la coupe qu'un peuplement était mature pour la coupe, un certificat d'autorisation pourra être émis pour un agrandissement de la coupe dans les bandes de protection limitrophes à l'aire de 4 hectares.***

### 4. Confection d'un chemin forestier privé

L'agence demande que le chemin puisse être plus large que 12 mètres lorsqu'approuvé par un professionnel habilité en la matière lorsque nécessaire (pente, obstacle, etc.).

Le règlement prévoyait à l'origine des chemins forestiers de 10 mètres. La largeur a été portée à 12 mètres et n'est pas comprise dans l'aire de coupe calculée. De plus, des aires d'empilement de 500 mètres carrés au total sont toujours prévues sans affecter la superficie autorisée.

***À partir du moment que le règlement met entre les mains d'une autre compétence le choix de la largeur du chemin à construire, il pourrait y avoir des débordements difficiles à contrôler. Une approche d'application plus souple de la réglementation dans des cas exceptionnels serait préférable.***

***Une modification au texte précisera qu'en cas exceptionnels imposés par une pente latérale ou des affleurements rocheux, il pourra y avoir aménagement de chemins occupant une largeur supérieure à 12 mètres si le propriétaire indique les portions de chemins problématiques dans sa déclaration préalable aux travaux.***

#### 6.1.2 AVIS DE MOTION – RCI SUR LA PROTECTION DES BOISÉS PRIVÉS

Le document faisant l'objet du projet de réglementation visant la protection des boisés privés est déposé avec les ajouts discutés concernant le territoire d'application du règlement et les normes négociées pour la largeur des chemins, les chemins de débardage dans les bandes de protection et les conditions d'émission d'un certificat lors de cas particuliers.

#### AVIS DE MOTION

Je, Rosario Bossé, maire de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire sur la protection des boisés privés remplaçant le RCI portant sur le même objet sera adopté lors d'une prochaine séance.

### 6.1.3 PROCHAINES ÉTAPES

Le coordonnateur à l'aménagement revient sur les attentes gouvernementales spécifiant qu'un des rôles des MRC est d'assurer la pérennité des boisés privés et une des attentes des partenaires de la forêt est d'avoir à respecter un règlement harmonisé entre les MRC.

Considérant que le processus d'adoption est avancé dans Les Etchemins et Bellechasse, il y aura vérification de l'avancement du dossier dans ces deux MRC afin d'orienter l'adoption du RCI modifié de la MRC de Montmagny.

## 6.2 DÉVELOPPEMENT DES BLEUETIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES

Les producteurs de bleuets de la région demandent au ministère d'accroître les superficies pour la production de bleuets sur les terres publiques. Une rencontre producteurs, MAPAQ, MRNF, Commission des Ressources naturelles et MRC de Montmagny aura lieu sur le sujet le 13 avril prochain.

## 6.3 PROJETS RÉGIONAUX

### 6.3.1 PARC LINÉAIRE MONK

Le bilan du projet d'aménagement du Parc linéaire Monk a été déposé aux MRC lors d'une rencontre MRC/Parc linéaire Monk la semaine dernière.

Il reste à installer des clôtures de contrôle d'accès et à recevoir la dernière tranche de subvention de la CRÉ afin de finaliser le projet d'aménagement.

Le Club de motoneiges et quads de Bellechasse se plaint de l'état du sentier. Il avait été convenu qu'un entretien annuel soit fait par les clubs. Une lettre provenant des MRC sera produite afin de rappeler cet engagement.

Le bilan final du projet devrait être connu à la fin de l'été 2011.

### 6.3.2 AUTRES PROJETS

Aucun autre projet discuté lors de la rencontre.

## 6.4 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

### 6.4.1 ZONE Ac-8 – VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole d'approuver la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin de permettre le groupe d'usages « Commerce local et régional sans contrainte sur le milieu » à la grille des usages permis de la zone Ac-8;

2011-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny ajoutant le groupe d'usages « Commerce local et régional sans contrainte sur le milieu » à la grille des usages permis de la zone Ac-8.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.2 AVIS D'OPPORTUNITÉ - RUE DES CHEMINOTS

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 1077 de la Ville de Montmagny vise le développement d'un secteur de la municipalité en conformité avec le schéma d'aménagement, le document complémentaire et les RCI en vigueur sur le territoire de la MRC de Montmagny;

**2011-04-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis d'opportunité pour le règlement 1077 concernant l'acquisition d'infrastructures, l'exécution de travaux et un emprunt de 990 000 \$ tel que décrit dans la résolution 2011-137.

**QUE** la MRC de Montmagny reconnaît la conformité du projet et de l'emprunt afférent au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC de Montmagny en vigueur.

**ADOPTÉ**

#### 6.5 AGRANDISSEMENTS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

Le coordonnateur à l'aménagement présente le projet de cartographie des agrandissements de PU qui seront déposés à la CPTAQ. Cette négociation débutera lorsque le RCI sur les îlots déstructurés entrera en vigueur.

#### 6.6 LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera remplacée éventuellement par la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Un tableau comparatif de ces deux lois sera présenté lors d'une rencontre ultérieure pour fins de discussions.

### 7. CORRESPONDANCE

### 8. FINANCES

#### 8.1 COMPTES DE MARS ET AVRIL 2011

**2011-04-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Numéro	Montant	Fournisseur
C1100151	3 447.74	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100152	791.64	Desjardins Sécurité financière

C1100153	1 738.28	SSQ – Investissement et retraite
C1100154	150.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1100155	89.90	Montmagny Air Service inc.
C1100156	2 300.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1100157	100.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1100158	100.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1100159	150.00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C1100160	350.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1100161	50.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C1100162	300.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1100163	350.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1100164	50.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1100165	400.00	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C1100166	350.00	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C1100167	250.00	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C1100168	205.07	Lavery, De Billy, SENC, avocats
C1100169	550.00	Ville de Montmagny
C1100170	222.15	Parc régional des Appalaches
C1100171	657.15	Agence M.V. forêts privées des Appalaches
C1100172	101.75	Éditions Yvon Blais
C1100173	12.81	Centre de service François Côté
C1100174	28.48	Michel Proulx Meubles
C1100175	1 713.11	Barreau du Québec
C1100176	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100177	30.76	Sani-Fontaines inc.
C1100178	2 624.74	DG3A, architectes
C1100179	233.77	Cytech Corbin
C1100180	75 278.73	Koné inc.
C1100181	318 272.86	Construction Couture & Tanguay
C1100182	390.00	Cégep de La Pocatière
C1100183	10.00	Archives de la Côte-du-Sud
C1100184	1 032.11	Auberge Chez Octave
C1100185	57 244.80	Lévis Construction inc.
I1100186	7 571.91	Ministre du Revenu du Québec
I1100187	376.84	Télus Mobilité
I1100188	966.03	Commission adm. de régime de retraite
I1100189	300.07	Visa
I1100190	363.21	Télus Québec
I1100191	102.74	Télus Québec
I1100192	7 979.63	Ministre du Revenu du Québec
I1100193	7 526.31	Ministre du Revenu du Québec
I1100194	338.28	Télus Mobilité
I1100195	673.77	Commission adm. de régime de retraite
I1100196	601.79	Hydro-Québec
I1100197	3 003.31	Hydro-Québec
I1100198	495.22	Visa
I1100199	13 281.59	Hydro-Québec
C1100200	181.70	Bolduc, Réal
C1100201	38.40	Talbot, Alain
C1100202	71.77	Poulin, Frédéric
C1100203	12 469.96	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1100204	1 171.41	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100205	1 055.52	Desjardins Sécurité financière
C1100206	2 317.70	SSQ – Investissement et retraite
C1100207	154.94	Fédération québécoise des municipalités
C1100208	171.15	Publications CCH/FM Itée
C1100209	100.00	Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches
C1100210	4 557.00	Raymond Chabot Grant Thornton
C1100211	1 332.98	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1100212	4 339.29	Municipalité de Lac-Frontière
C1100213	1 169.42	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C1100214	331.99	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1100215	723.10	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C1100216	5 000.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1100217	18.24	Allaire, Mario
C1100218	56.63	La petite caisse
C1100219	227.85	Tourisme Chaudière-Appalaches

C1100220	123.16	Labrador Laurentienne inc.
C1100221	9 251.10	Servitech inc.
C1100222	6 834.45	Richard Pelletier, plans d'architecture
C1100223	5 177.89	IDC Informatique
C1100224	79.20	Michel Proulx Meubles
C1100225	1 612.01	CFER de Bellechasse
C1100226	6 421.27	USD inc.
C1100227	60.00	Centre d'études collégiales de Montmagny
C1100228	3 663.98	SSQ Groupe financier/Assurances collectives
C1100229	177.72	Québec linge, service d'uniformes
C1100230	6 425.00	Corp. de développement touristique de l'Isle-aux-Grues
C1100231	1 481.10	Informatique EBR inc.
C1100232	1 449.13	Comité d'action et développement
C1100233	536.78	Laurentide Re/Sources inc.
C1100234	5 347.81	Comité des loisirs
C1100235	554.00	Club de l'âge d'or de Notre-Dame-du-Rosaire
C1100236	6 461.81	Maison des Jeunes des Frontières du Sud
C1100237	6 696.00	Programme RénoVillage
C1100238	15 000.00	Programme PAD
C1100239	4 403.00	Programme RénoVillage
C1100240	10 000.00	Programme RénoVillage
<b>TOTAL</b>	<b>640 460.25 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer de février et mars 2011 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 640 460.25 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Dépôt du rapport au 31 décembre 2010 des revenus et dépenses. Le vérificateur viendra présenter les états financiers consolidés lors de la session de mai 2011.

### **8.3 LES SURPLUS**

**2011-04-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à répartir les surplus accumulés et réserve en cinq catégories (excluant le fonds de roulement) :

- 1) Administration et aménagement;
- 2) SQ – Treize municipalités;
- 3) SQ – CSP;
- 4) Fibre optique;
- 5) Fonds MMQ.

**ADOPTÉ**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. VARIA OUVERT**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-04-16**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 22h24.

---

Jean-Guy Desrosiers, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.